Délibération du Conseil Communautaire

Le 05 novembre 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 30 octobre 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	47	Allain Tricoire-Jean-Pierre Prigul-Martine Pistarino-Claude Faguet-Françoise Bourgoin-Christèle Durieux-Pascal Devars-Patrick Gérard-Saigne-Monique Boineau-Serrano-Jean-Bruno Deroulede-Murielle Cassier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Frédéric Beauvier-Luc Chapuzet-Laëtitia Masclet-Philippe Bogaert-Hervé Toussaint-Gérard Gobert-Michel Séjourné-Jean-Jacques Després-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Le Mercier-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Christine Laurent-Dominique Caillou-Danièle Delpey-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier—Thierry Bacus-Priça Mortier-Florent Simon-Julie Bordet-Denis Ferrand-Mélanie Célérier-Joëlle SaintMartin-Marion Lafaye-Patrick Lachaud-Pierre-Albert Benedetti
Titulaires absents	13	Fabrice Jaubert-Géry Denis-Cécily Bergier-Uriel Gadessaud-Stéphane Durousseau-Franck Blanchardie-Philippe Chotard-Karine Incadona-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Jean-Claude Arnaud-Guiillaume Durand-Régis Defraye
Suppléants présents	1	Régine Gauthier pour la commune de Paussac et Saint Vivien
Procuration	8	Cécily Bergier à Christine Laurent Uriel Gadessaud à Nicolas Platon Stéphane Durousseau à Dominique Caillou Franck Blanchardie à Allain Tricoire Christophe Rossard à Jean-Pierre Chaumette Pierre Guigné à Didier Bazinet Guillaume Durand à Florent Simon Régis Defraye à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2026 /164 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 05 NOVEMBRE 2026
RAPPORTEUR : Nicolas Platon
OBJET : Suppressions de l'assujettissement à la TVA de l'opération « Bonneterie du Périgord 1948 » et du budget Assainissement collectif

- La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois avait, par délibération 2022/91, opté pour l'assujettissement à la TVA pour l'opération « Bonneterie du Périgord 1948 – Usine Gateblat à la Tour-Blanche- Cercles ».

En 2025, à la suite de la liquidation judiciaire de l'usine en date du 11 mars, la CCPR a délibéré (2025/140) pour admettre les sommes dues en créances éteintes.

En 2026, les écritures ont été réalisées après le jugement de clôture en date du 26 mai pour insuffisance d'actif.

Il convient à présent de supprimer l'option d'assujettissement à la TVA.

- En 2016, le budget annexe Assainissement Collectif issu de la Communauté de Communes des Hauts de Dronne, a été supprimé mais le service de déclaration de TVA est toujours ouvert auprès du SIE.

Il convient de fermer le service TVA auprès su SIE.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de supprimer l'option d'assujettissement à la TVA l'opération « Bonneterie du Périgord 1948 » et pour le budget Assainissement collectif.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 56
Votes contre : 0
Abstention : 0

Publié le : 12/11/2026

Le secrétaire de séance du 05 novembre 2026
Nicolas Platon

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Signé électroniquement le 10/11/2026 à 20:32
Par Didier BAZINET
Didier Bazinet

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 10/11/2026 20:31:55